



Procuration sur un Plan d'Epargne Logement

Par **Evelyne_old**, le **24/04/2007** à **21:18**

Bonsoir,

j'ai ouvert un PEL en décembre 2002 ainsi que mon mari à la Poste.

Je me souviens parfaitement que la conseillère financière nous a fait faire des procurations à l'époque puisque nous faisons cela sur tout nos comptes.

En plus, elle a pris la peine d'écrire "procuration conjoint" sur les documents et donc sur les doubles en ma possession.

Or ce soir, après une journée éprouvante, je rencontre un jeune conseiller financier de la Banque Postale qui me dit qu'il n'en a jamais fait en 4 ans, qu'il ne le propose jamais et que même si c'est écrit noir sur blanc sur nos dossiers, je n'en ai pas et donc que mon mari devra se déplacer.

Lequel des deux dois-je considérer comme incompetent ? La personne qui nous a ouvert les PEL en 2002 ou la personne que j'ai vue ce soir ?

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **24/04/2007** à **22:57**

Aucune idée..

Je crois que c'est plutôt une chose que vous devriez voir avec le directeur de votre agence plutôt qu'avec moi.

Dans ce genre d'affaires, chacun se fabrique sa propre "vérité" et il est difficile de faire le tri

entre celui qui a raison, et celui qui n'a fait que des "bêtises"..

Bon courage.

Cdt.

Par **Evelyne_old**, le **24/04/2007 à 23:15**

Merci pour votre réponse.

Je pense que c'est la personne de ce soir qui a été incompétente mais n'ayant pas de temps à perdre, j'ai trouvé une solution simple pour moi : tant pis pour lui mais c'est mon mari qui devra se déplacer (que ce ne soient pas toujours les mêmes qui gachent leur soirée ;-)...)